

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

COMMUNE DE BEAUMONT DE PERTUIS

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE MUNICIPAL n°034-2026

Portant autorisation pour l'organisation de la manifestation
« Son des Lub »

Le Maire de la Commune de BEAUMONT de PERTUIS,

Vu l'arrêté municipal n°033-2026 portant réglementation temporaire de la circulation.

Vu le permis de stationnement n°003-2026

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411.

Vu les arrêtés municipaux portant sur la réglementation générale des conditions de circulation et de stationnement.

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile, la protection des forêts contre l'incendie et la prévention des risques majeurs.

Vu le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public du type L de 4^{ème} et 5^{ème} catégorie.

Vu les arrêtés municipaux en date du 05 mai 2018 portant réglementation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire 2^{ème} catégorie.

Vu la demande en date du 20 mai 2026 de Madame Véronique VIGUIER, présidente de l'association Arc en Sol, domicilié à 84120 BEAUMONT de PERTUIS, pour l'organisation de la manifestation « Les Sons du Lub ».

Vu le règlement sanitaire départemental.

Vu le code du travail.

Vu l'étude du dossier faite les services de la préfecture de Vaucluse (SDIS + Gendarmerie) courriel du 19 mars 2025 à 09h54

Vu les recommandations du service de la préfecture de Vaucluse.

Vu le rapport d'intervention des vérifications des installations électriques temporaires réalisées par le bureau Veritas.

Vu la mise en place d'un Dispositif Préventif de Sécurité.

Vu le code de la santé publique.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'attestation de conformité des installations inhérentes au festival réalisées par l'association et les artistes durant le déroulement du festival

Vu la posture vigipirate au niveau « URGENCE ATTENTAT »

Considérant qu'il y a lieu de prévenir tout risque d'accident et d'incident pendant la durée de la manifestation susdite.

ARRÊTE :

Article 1 : L'association ARC EN SOL, représentée par sa Présidente, Madame Véronique VIGUIER, est autorisée à organiser le festival de musique, « Les Sons du Lub », le

- Vendredi 22 mai 2026 de 18 heures au Samedi 23 mai 2026 à 01h00
- Samedi 23 mai 2026 de 14 heures au dimanche 24 mai 2026 à 01h00

Sous réserve de se conformer à toutes les dispositions énumérées dans les vus et à toutes les réglementations pouvant se rattacher à l'organisation de la manifestation.

Article 2 : Tous les accès au festival devront interdire physiquement le passage de véhicules. Dispositif anti-bélier

Article 3 : Le pétitionnaire appliquera les prescriptions citées dans les vus et toutes les réglementations pouvant se rattacher à la manifestation. Il devra se conformer à toute nouvelle prescription faite par les services publics.

Article 4 : La manifestation se déroulera sous l'entière responsabilité du pétitionnaire, désigné par le terme le président d'Arc en Sol. Il reconnaît avoir pris connaissance des réglementations et obligation découlant de l'organisation de la manifestation.

Article 5 : La responsabilité du pétitionnaire sera engagée pour l'insuffisance de signalisation et les modifications qu'il apportera temporairement aux conditions de circulation et de stationnement et d'utilisation des salles ou des structures mobiles.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie. Il sera notifié au pétitionnaire et affiché par ses soins à chaque extrémité de la manifestation.

Article 7 : Les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Michel AURIOL



The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Beaumont-Pertuis' with the number '84120' at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.